

22 décembre 2014

# Le vote du budget européen 2015

Jean ARTHUIS

**Résumé :**

Au lendemain du vote du budget européen, je veux exprimer un regret et un espoir. Mon regret met en cause le déroulement de notre procédure budgétaire. Pendant les 3 semaines de conciliation, hormis le Secrétaire d'Etat italien, il nous a été impossible d'échanger avec des interlocuteurs de rang gouvernemental. 28 députés européens mobilisés, pas un ministre pour leur répondre. Il a fallu attendre le 21ème et dernier jour de la conciliation pour que le Conseil nous fasse enfin connaître ses propositions, malheureusement inacceptables. L'accumulation des factures impayées sur le bureau de la Commission est proche de 30 milliards €. Cette grave dérive met en difficulté nombre d'opérateurs et porte atteinte à l'autorité comme au crédit de l'Union européenne.

Je veux dénoncer l'attitude paradoxale du Conseil. En effet, l'Union européenne, en 2014, a bénéficié de ressources imprévues, 5 milliards, produit d'amendes et d'intérêt de retard. Pour le Parlement, il importait de les affecter au paiement des factures les plus urgentes. C'est un principe élémentaire de bonne gestion. Refus du Conseil qui entendait en faire un instrument d'amélioration optique des budgets nationaux.

J'ai été stupéfait par l'autisme de certains gouvernements qui refusent d'assumer leurs obligations alors même qu'ils ont accepté les engagements de crédit. Absents de nos négociations, les ministres se donnent les allures de bons gestionnaires en refusant de payer ce qu'ils doivent. Faut-il leur rappeler que le paiement n'est que la conséquence mécanique de leurs décisions antérieures?

En tout état de cause, ce que nous demandions ne pouvait, au mieux, que stabiliser la dette européenne. Là où nous attendions, pour 2014, 4,7 milliards €, nous avons obtenu 3,5 milliards. Pour 2015, nous attendions 2,3 milliards €, nous avons obtenu 1,3 milliard. Soit 4,8 milliards € au lieu de 7. Il est donc clair que les montants sur lesquels nous avons scellé notre accord ne règlent pas le problème. Bref,

le débat budgétaire a pour l'essentiel porté sur les paiements, c'est-à-dire sur les arbitrages du passé, laissant à distance les enjeux qui conditionnent notre avenir, la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Mais ce qui fonde mon espoir, c'est l'engagement pris de part et d'autre, de mettre en œuvre une procédure d'apurement de la dette sournoise constituée par les factures impayées. Il s'agit d'abord de connaître précisément ce montant au 31 décembre 2014 et de convenir de ce qui peut être considéré comme le montant raisonnable et soutenable. L'apurement visera l'écart entre les deux et devra se solder dans les meilleurs délais. C'est dire si le rendez-vous prévu en 2016 pour réviser le cadre financier pluriannuel doit désormais nous mobiliser dès le début de l'année prochaine. Il devient urgent de nous libérer du cadre financier pluriannuel 2014-2020, qui nous enferme dans un tunnel et dont les contours ont été approuvés avant le renouvellement du Parlement.

Au moment où la Commission lance son projet d'investissements d'avenir de 315 milliards €, nos pratiques budgétaires doivent être remises en cause. Nous sommes à la fin d'un cycle et de pratiques inopérantes. Au-delà des paiements, nous devons privilégier des dépenses performantes, gages d'une valeur ajoutée européenne. Enfin, nous

## Le vote du budget européen 2015

---

sommes impatients de voir aboutir les travaux du groupe présidé par Mario Monti. Le vote de l'impôt marquera la consécration du Parlement européen. Dans toutes les démocraties, les Parlements ont été institués pour le consentement à l'impôt. Ayons à l'esprit que la citoyenneté est indissociable de la contribution aux charges communes. Je suis impatient de pouvoir expliquer aux concitoyens, en

termes compréhensibles, la cohérence et le sens de ce que nous décidons à Strasbourg et à Bruxelles.

---

**Jean ARTHUIS,**

**Président de la Commission des budgets au  
Parlement européen**

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
**[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

---

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.